



I. **Approbation du procès-verbal de la séance du 29 mars 2021**

Le procès-verbal de la séance du 29 mars 2021 est adopté par les élus présents et représentés et n'appelle aucune autre observation.

II. **Délibérations**

1. **Rapport et débat d'orientation budgétaire**

RAPPORTEUR : Stéphane SOL

VU le code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2312-61 modifié,

VU la circulaire n° NOR/INT/B/93/00052/C du 24 février 1993 précisant que la teneur du débat d'orientation budgétaire est retracée dans une délibération distincte de l'assemblée,

VU l'article 107 de la Loi NOTRe n°2015-991 du 07 août 2015,

VU le décret n°2016-841 du 24 juin 2016,

VU le règlement intérieur du Conseil municipal,

Le rapporteur rappelle que le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue la première étape du cycle budgétaire annuel précédant le vote.

Le rapporteur rappelle également que l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république, dite loi « NOTRe », repris dans l'article L.2312-1 du CGCT, a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux. L'obligation d'information a été renforcée également par l'article 13 de la loi de programmation des finances publiques du 22 janvier 2018.

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport précisant la situation financière et économique de la collectivité, les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Il ne s'agit de présenter tous les éléments constitutifs du budget, mais bien d'évoquer le contexte financier national et local dans lequel ce budget se construit ainsi que les actions fortes et les priorités qui se dégageront et par voie de conséquences en termes de moyens financiers.

Le rapporteur présente au conseil municipal les grandes orientations du budget primitif 2021 sur la base du rapport d'orientation budgétaire annexé.



COMMUNE DE TIGERY
République Française - Département de l'Essonne
Arrondissement d'Evry - Canton d'Epinay-sous-Sénart



AYANT ENTENDU l'exposé de son rapporteur,

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- **PREND** acte de la tenue du débat sur l'orientation budgétaire relative à l'exercice 2021 selon les modalités prévues par les textes et sur la base du rapport annexé à la délibération.

- Questions diverses

Pas de questions diverses

Pour information :

- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le CCAS organise le premier mai une distribution de muguet accompagné d'un sujet en chocolat à destination des seniors.
- Monsieur le Maire annonce que le projet d'implantation d'un futur collège sur la commune est suspendu, considérant les exigences de l'EPA Sénart en termes de logements à construire sur la ZAC.
- Monsieur le Maire précise que le Permis de Construire de la Résidence Intergénérationnelle a été déposé à l'EPA Sénart. Livraison prévue fin 2023.
- Monsieur le Maire informe que l'EPA Sénart souhaite présenter prochainement un projet d'aménagement des terrains restants de la ZAC du Plessis-Saucourt (derrière la Résidence Intergénérationnelle).
- Monsieur le Maire annonce que le nouveau service jeunesse situé route de Corbeil sera livré avant les élections du 13 et 20 juin prochains.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **19h30**.

La Secrétaire de séance



Stéphane SOL

Le Maire



Germain DUPONT



